

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 12 juin 2018 à 19 :30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets de la demande :**

Autoriser la demande # 2018-05-0015 pour autoriser un certificat d'autorisation (2018-05-0092) afin de :

- Permettre l'installation d'une clôture ornementale d'une hauteur de 1,2 mètres en marge avant secondaire, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la clôture ne doit pas excéder 1 mètres de hauteur en cour avant et en cour avant secondaire.

Cette demande est localisée 1612, rue De Genève, Saint-Michel (lot 4 815 784 Cadastre du Québec).

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

Signé: (s) Caroline Provost  
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)